

Elaboration du contrat de canal de Saint-Martory

Charte d'intention

Préambule

Au vu du contexte de changement climatique et des constats de phénomènes de sécheresse sur le bassin de la Garonne, le Projet de Territoire Garonne Amont porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a inscrit dans son plan de 32 actions dont **l'élaboration du Contrat de canal Saint-Martory**.

Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31, gestionnaire du système de Saint-Martory pour le compte de Conseil Départemental de la Haute-Garonne, est pilote de cette action.

En effet, initialement construit en 1886 à des fins agricoles et énergétiques, le système hydraulique de Saint-Martory, comprenant le canal principal et son réseau secondaire, satisfait aujourd'hui de nombreux usages à savoir :

- l'agriculture au travers principalement de l'irrigation ;
- l'eau potable ;
- l'énergie grâce principalement à l'hydroélectricité ;
- l'industrie ;
- les usages domestiques principalement l'arrosage ;
- l'environnement par le soutien des étiages de ruisseaux et le maintien de la biodiversité ;
- les usages ludiques grâce au remplissage de lacs d'agrément et de baignade.

Les tensions sur le fleuve Garonne accentuées ces dernières années ont pour conséquence de complexifier la gestion hydraulique du canal empêchant par moment et par endroit que tous les usages ne soient satisfaits. Les efforts deviennent donc partagés afin de protéger le fleuve et satisfaire des usages parfois restreints.

Ainsi, il est envisagé d'accentuer le partage des connaissances autour du canal et de se fixer des objectifs commun au travers d'un document contractuel et dynamique, le « contrat de canal » :

un plan d'actions multi-partenarial et concerté

pour une meilleure gestion de la ressource en eau et du patrimoine.

Les premières phases de concertation ont permis de délimiter le périmètre géographique et thématique de ce projet. La démarche portera ainsi sur l'ensemble du réseau hydrographique du système (canal principal et réseaux secondaires) accompagné des cours d'eau réalimentés (principalement la Louge et le Touch).

Des différentes thématiques proposées à la concertation (gestion quantitative de la ressource, environnement, patrimoine et territoire), ont émergé des intérêts partagés sur :

- les effets du changement climatique ;
- l'économie d'eau des usages ;
- le suivi de la qualité de l'eau et l'échange de données ;
- la prise en compte du patrimoine du canal dans les documents d'aménagement du territoire ;
- la valorisation du patrimoine du canal.

En s'appuyant sur une démarche de projet, la méthodologie d'élaboration du contrat de canal repose sur trois temps forts : l'état des lieux du canal et du territoire traversé, le diagnostic des enjeux et la définition des actions répondant à ces enjeux. De par sa dimension partenariale, Réseau31 souhaite mener ce projet de façon concertée.

La présente charte est un document d'engagement des parties prenantes à participer à l'élaboration du contrat de canal Saint-Martory. Cette charte ne vaut nullement approbation des résultats qui découleront des études réalisées. Leurs résultats constitueront le futur contrat de canal qui fera l'objet d'un autre engagement.

Le projet de territoire Garon'Amont

Le bassin Adour-Garonne est pressenti pour être le plus impacté des 6 bassins Français par le changement climatique avec un débit divisé par deux de la Garonne attendu au cœur de l'étiage et une augmentation de la population estimée à 1,5 millions d'habitants à échéance 2030. Le déficit en eau estimé serait de plus de 1,2 milliards de m³ à l'horizon 2050¹ et « deviendra un facteur limitant aussi bien pour les populations que pour les activités économiques et aura des conséquences dramatiques sur les milieux aquatiques, les zones humides et la biodiversité » (*Comité de Bassin Adour-Garonne, juillet 2019*).

A l'échelle du bassin de la Garonne, forts du constat des phénomènes de sécheresse avec pour conséquence des restrictions d'usages de l'eau et des changements globaux annoncés, les Conseils départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers se sont engagés dans un **Projet de Territoire pour la gestion de l'eau en « GARON'AMONT » (PTGA) pour le bassin**



versant de la Garon'Amont, de sa source à la confluence avec l'Ariège. Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Ce dernier a approuvé ce Projet de Territoire assorti d'un programme d'actions par délibération de son Assemblée Délibérante du 20 octobre 2020 et par le Préfet le 30 mars 2021.

Le canal de Saint-Martory a, de par sa situation sur le bassin versant et les volumes importants qu'il transfère, un rôle essentiel sur l'hydrologie actuelle de la Garonne et de ses affluents. Ainsi les parties prenantes qui ont pris part au projet de territoire Garon'Amont ont fait le choix d'intégrer cet ouvrage dans le programme d'actions ; 4 sont pilotées par Réseau31 dont la D23 « élaboration d'un contrat de canal de Saint-Martory »,

Le système de Saint-Martory, le canal principal et son réseau secondaire, est un patrimoine du Conseil Départemental de la Haute-Garonne mis à disposition de Réseau31 depuis sa création en 2010.

¹ Garonne 2050 Etude prospective sur les besoins et les ressources en eau à l'échelle du bassin Adour-Garonne 2014/07

Table des matières

I.	Le constat actuel et le contrat de canal	4
A.	Une multiplicité d'usages et d'acteurs.....	4
B.	...ayant conduit à la volonté de mettre en place une démarche du contrat de canal	4
II.	Le projet d'élaboration du contrat de canal	5
A.	Le périmètre géographique pris en compte	5
B.	La méthodologie, démarche de projet pour le partage des informations et la co-construction...	6
C.	Une gouvernance spécifique au projet.....	7
D.	Un soutien des partenaires institutionnels	8
E.	Le périmètre thématique de la démarche	8
1.	Axe 1 Gestion Quantitative	9
2.	Axe 2 Environnement	9
3.	Axe 3 Patrimoine & Urbanisme	10
4.	Axe 4 Territoire	10
III.	PILOTAGE DES ACTIONS.....	11
IV.	CONTRAT DE CANAL	11
V.	Les engagements des signataires	11
VI.	SIGNATURE	11

I. LE CONSTAT ACTUEL ET LE CONTRAT DE CANAL

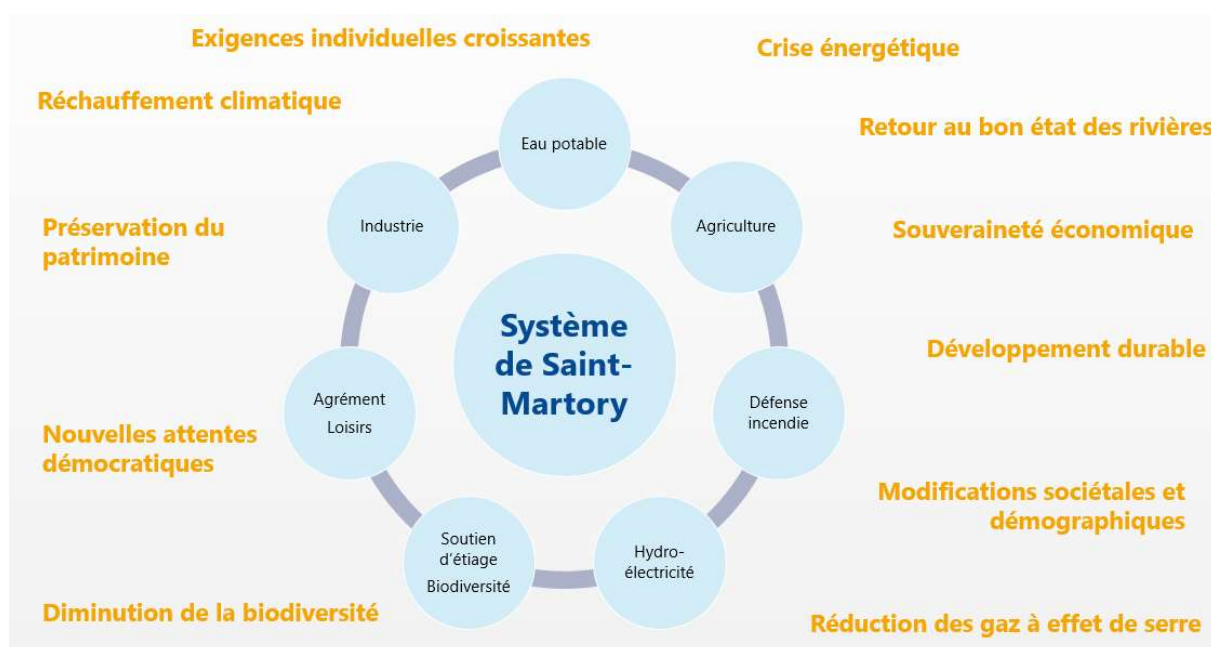
A. Une multiplicité d'usages et d'acteurs...

Patrimoine de plus de 150 ans, le canal principal et les canaux secondaires du système de Saint-Martory ont été construits en réponse à une volonté d'irriguer la rive gauche de la plaine de la Garonne.

De nos jours, le développement du territoire a conduit à la diversification des usages d'eau sur ce périmètre. En effet, le système de Saint-Martory fournit de l'eau pour divers usages (eau potable, irrigation, industrie et défense incendie, hydroélectricité, loisirs ...). De plus, des usages « non hydrauliques » trouvent de plus en plus leurs places aux abords du canal (déplacements doux, préservation des paysages, valorisation patrimoniale...).

B. ...ayant conduit à la volonté de mettre en place une démarche du contrat de canal

Au vu de cette multiplicité d'usages, de la diversité des acteurs impliqués et face au changement climatique et au développement de la population, il apparaît aujourd'hui nécessaire de coordonner l'ensemble des services rendus par le système de Saint-Martory.



Ainsi la démarche de contrat de canal est une réflexion sur les usages existants, leurs évolutions possibles et le devenir du système de Saint-Martory. C'est une volonté d'aboutir à une gestion concertée de la ressource en eau et du patrimoine du canal.

Objectif de la démarche de contrat de canal

Basée sur une approche de type « contrat de milieu », la démarche d'élaboration du contrat de canal a pour but d'aboutir à l'établissement d'un **plan d'actions co-construit et multi partenarial**.

Un contrat de milieu (de rivière, de lac, de baie, de nappe ou de canal) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Avec le SAGE, le contrat de milieu est un outil pertinent pour la mise en œuvre des SDAGE et des programmes de mesures pour prendre en compte les objectifs et dispositions de la directive cadre sur l'eau. **C'est un programme d'actions volontaire et concerté.**

En 2024, **293** contrats de milieux sont actifs en France métropolitaine.

Les contrats de milieux sont cadrés par la circulaire ministérielle du 30 juin 2004.

II. LE PROJET D'ELABORATION DU CONTRAT DE CANAL

A. Le périmètre géographique pris en compte

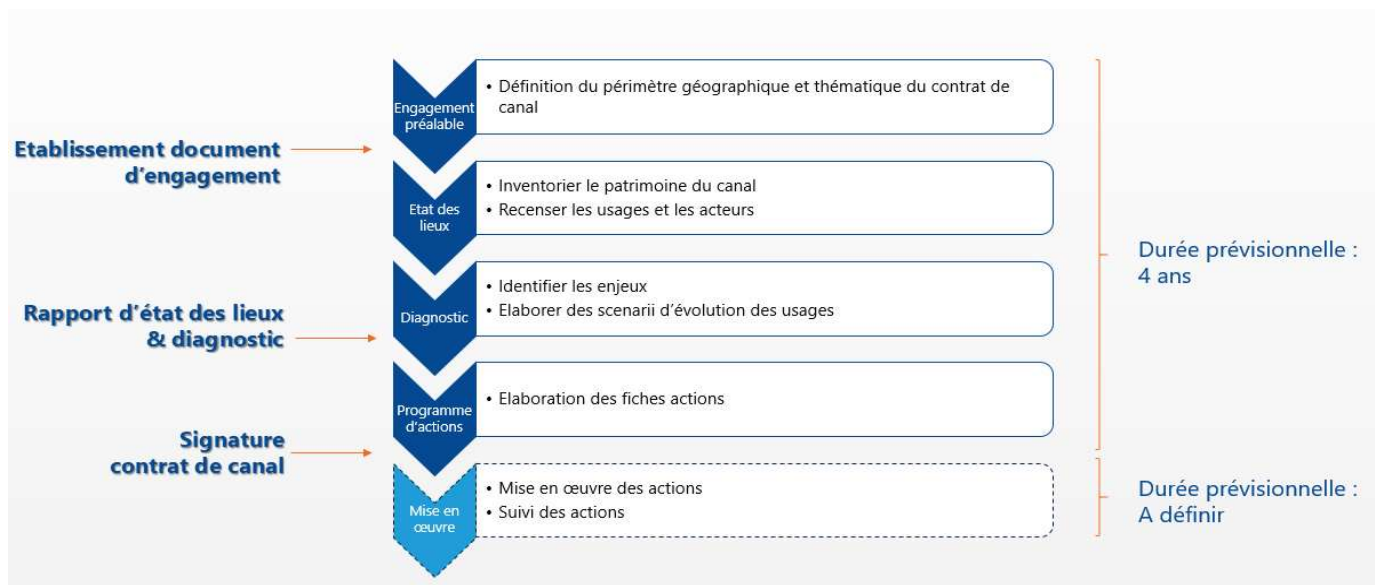
Le système de Saint-Martory, tel que défini comme le canal principal et son réseau secondaire, est à l'interface avec les cours d'eau qu'il réalimente. Ces cours d'eau sont réalimentés soit directement, comme la Louge, le Touch et certains petits affluents de la Garonne, soit indirectement comme l'Aussonnelle via la retenue de la Galage. De plus le système de Saint-Martory peut être influencé par les portions amont de ces cours d'eau réalimentés, y compris par la Garonne en amont de la prise en Garonne.



Dans le cadre de cette première démarche de contrat de canal, et à l'issue de la concertation, il a été décidé de travailler à une échelle **directement** en lien avec le système de Saint-Martory et de ne pas considérer les périmètres annexes comme la Garonne amont et les bassins versants amont des cours d'eau réalimentés.

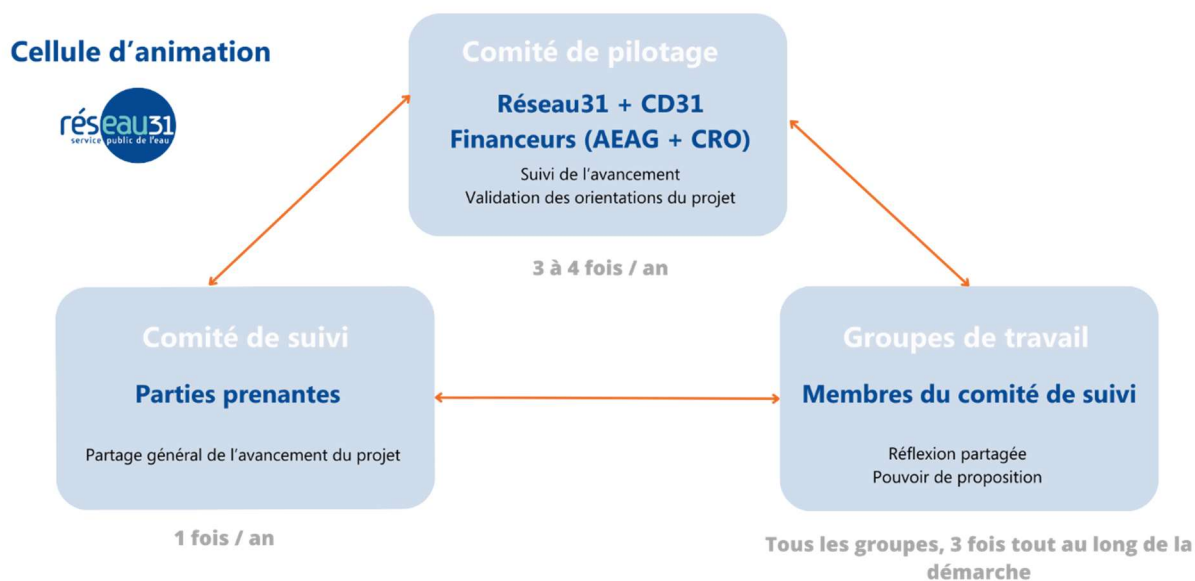
Ainsi, le périmètre du contrat de canal comprend l'ensemble du réseau hydrographique du système Saint-Martory (canal principal et réseaux secondaires), accompagné des cours d'eau réalimentés. Plus précisément, cette zone est délimitée par :

- le canal principal de Saint-Martory à Toulouse,
- la rive gauche de la Garonne,
- le Touch réalimenté à partir de Bérat jusqu'à Blagnac,
- la Louge réalimentée à partir du Fousseret jusqu'à Muret.



C. Une gouvernance spécifique au projet

Pour élaborer ce contrat de canal de Saint-Martory, une gouvernance spécifique doit être mise en place.



Le **Comité de Pilotage (COPIL)** est composé de la cellule d'animation (Réseau31), des financeurs, et des services de l'Etat. Son rôle est de valider les orientations générales du projet, sur propositions des groupes de travail.

Les **Groupes de Travail (GT)** réunissent l'ensemble des signataires de la charge d'intention selon leur(s) domaine(s) de compétences. Les groupes de travail permettent le travail en concertation et sont le lieu de réflexion partagée entre les acteurs. Les groupes de travail ont un pouvoir de propositions. Ces groupes de travail pourront être thématiques et/ou géographiques.

Le **Comité de Suivi (CS)** est l'instance de suivi de la démarche. Il est composé des membres du Comité de pilotage et de l'ensemble des parties prenantes. Ce comité est délibérément élargi afin de favoriser le partage de l'information et la discussion au sein du projet. Les réunions de comité de suivi seront organisées à chaque grande étape du projet (présentation de l'état des lieux, synthèse du diagnostic,

...). Cette instance permet de partager les informations sur l'avancement du projet avec les parties prenantes

La **cellule d'animation** assure la coordination du projet. Elle est composée uniquement d'agents de Réseau31. Plus précisément cette instance organise, anime et synthétise les échanges des autres instances. De plus, elle assure la mise en œuvre de l'état des lieux.

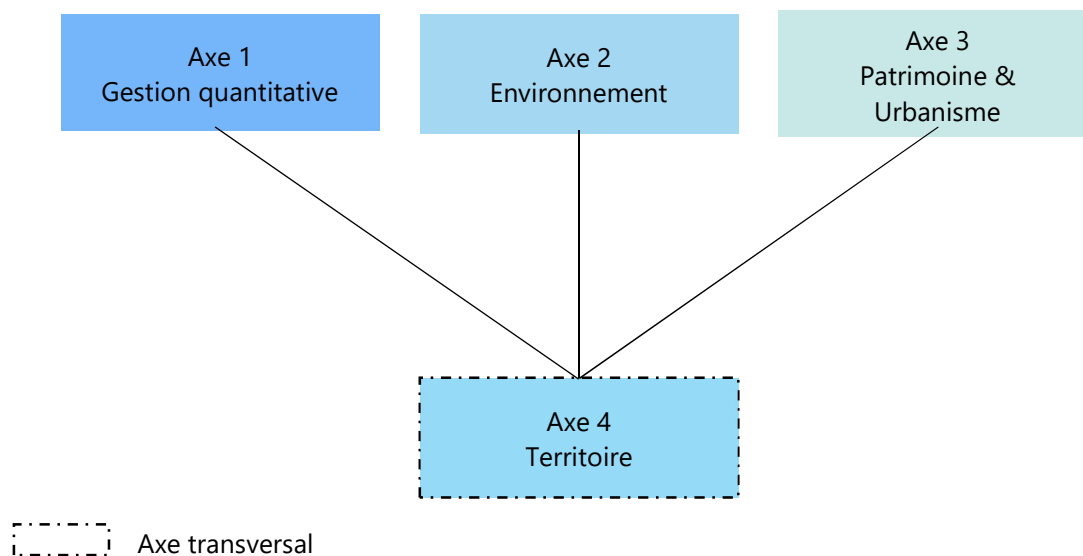
D. Un soutien des partenaires institutionnels

La démarche de contrat de canal de Saint-Martory est soutenue par les financeurs suivants :



E. Le périmètre thématique de la démarche

Les premières étapes de concertations organisées en novembre 2023 dans le cadre de la démarche d'élaboration du contrat de canal ont permis aux acteurs de s'exprimer sur les différents points essentiels autour du canal : la gestion quantitative de la ressource en eau, les aspects environnementaux dépendants du canal et les enjeux patrimoniaux et territoriaux autour du système de Saint-Martory. Les réflexions issues de cette 1^{ère} concertation traceront les grandes orientations du contrat de canal.



1. Axe 1 Gestion Quantitative

Cœur de l'histoire du canal, cet axe reflète la nécessité de coordonner et d'économiser les usages de l'eau en lien avec ce système de Saint-Martory, afin notamment de mettre en œuvre un ensemble de solutions pour réduire l'influence du canal sur la Garonne, seule ressource en eau.

Thème proposés		Piste de réflexions à considérer pour la définition du contrat de canal
T1 Economiser l'eau / Réduire l'impact sur la Garonne	A1T1.1	Changement des pratiques culturales et rotation des assolements
	A1T1.2	Economie d'eau de tous les usages
	A1T1.3	Lutte contre les prélèvements illicites
	A1T1.4	Structuration les points de pompage des principaux irrigants (ASA, ...)
	A1T1.5	Réfléchir sur les ressources alternatives (retenues à créer ?, infiltration des eaux, lien avec zones humides, ...)
T2 Optimiser les réalimentations	A1T2.1	Réfléchir à la gestion du réseau secondaire (étudier la mise sous pression de certains canaux secondaires ?)
	A1T2.2	Connaissance et partage de la gestion du réseau secondaire du système Saint-Martory

2. Axe 2 Environnement

Le canal est à l'interface avec les milieux naturels (cours d'eau, les zones humides,...). Il influence la vie terrestre et dépend de la qualité de l'eau de la Garonne. Il permet le développement des énergies renouvelables.

Cet axe a donc pour but de recenser et partager un état de connaissances dans un premier temps, et ensuite d'identifier les axes d'amélioration.

Thèmes proposés		Piste de réflexions à considérer pour la définition du contrat de canal
T1 Connaître et préserver la qualité de l'eau	A2T1.1	Suivi de la qualité de la Garonne en amont de la prise en Garonne
	A2T1.2	Observatoire de la qualité de l'eau dans le canal : centraliser et mutualiser la donnée existante
	A2T1.3	Rejets & apports d'eaux de ruissellement : les identifier, les gérer et préserver la qualité, les limiter/maîtriser
T2 Préserver les milieux naturels	A2T2.1	Connaître et cartographier les milieux naturels/environnements particuliers (zone humide, zone à courantologie particulière propice à certaines espèces, ...)
	A2T2.2	Lien entre le canal y compris son réseau secondaire avec le milieu naturel (zones humides, réalimentation cours d'eau, ...)
	A2T2.3	Lien entre le canal et la faune sauvage (gibier, faune piscicole, ...)
	A2T2.4	Présence espèces envahissantes/ nuisibles (ragondins, ambroisie, écrevisse, ...)
T3 Développer les énergies renouvelables	A2T3.1	Photovoltaïque : construire une stratégie vertueuse dont la gestion de la température de l'eau
	A2T3.2	Développer l'hydroélectricité y compris les hydroliennes

3. Axe 3 Patrimoine & Urbanisme

Avec une histoire de plus de 150 ans, le canal de Saint-Martory est ancré dans le territoire haut-garonnais. Cependant, il apparaît que ce patrimoine peut être oublié sur certains territoires nécessitant la mise en place d'une gestion patrimoniale globale, notamment dans le cadre du développement d'usages non hydrauliques.

Thèmes proposés		Piste de réflexions à considérer pour la définition du contrat de canal
T1 Identifier et maîtriser le patrimoine du canal	A3T1.1	Intégration des enjeux du canal dans la révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PPI, ...)
	A3T1.2	Identifier Réseau31 en tant que Personne Publique Associée (PPA) lors l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme
	A3T1.3	Clarifier les règles de gestion (servitude,...)
T2 Valoriser le patrimoine du canal	A3T2.1	Valoriser le patrimoine du canal y compris patrimoine naturel
	A3T2.2	Promouvoir les usages non hydrauliques aux abords du canal (déplacements doux, chemin équestre,...)
	A3T2.3	Valoriser les archives en lien avec le canal et son patrimoine

4. Axe 4 Territoire

Axe transversal aux trois autres, cet axe détaille les sujets en faveur de la prise en compte des différents enjeux du canal dans le territoire et en faveur de la communication autour du canal.

Thèmes proposés		Piste de réflexions à considérer pour la définition du contrat de canal
T1 Renforcer la cohérence territoriale autour du canal	A4T1.1	Réglementation spécifique au canal en lien notamment avec les incivilités et la qualité de l'eau
	A4T1.2	Volet juridique à développer : priorisation des usages en temps de crise
	A4T1.3	Police de l'eau : respect de la qualité et du milieu naturel, lutte contre les incivilités
	A4T1.4	Utiliser l'axe canal comme voie de communication (mobilité ou autres)
	A4T1.5	Réflexion sur la mise en place d'instance spécifique y compris avec acteurs hors du périmètre initial
T2 Communiquer	A4T2.1	L'histoire du canal et sur ses usages passés et présents
	A4T2.2	Le fonctionnement du canal : qualité de l'eau, cycle de l'eau, les enjeux environnementaux, les points de prélèvements existants, le cycle de l'eau, le chômage du canal, les efforts de gestion déjà en place, problématiques d'incivilités ...
	A4T2.3	Création d'une « maison de l'eau », à l'organisation d'une « fête de l'eau » autour du canal, à la mise en place d'affichage sur les abords du canal
	A4T2.4	Sensibiliser sur les économies d'eau en lien avec tous les usages
	A4T2.5	Communication via des supports numériques (vidéo de présentation, histopad ...)

III. PILOTAGE DES ACTIONS

Le pilotage des actions pourra être attribué à d'autres signataires que RESEAU31 compte tenu de son engagement et de sa connaissance sur la thématique concernée. L'avis favorable du comité de pilotage est requis. Une convention entre le porteur de l'action et le pilote RESEAU31 formalisera cette attribution.

Le pilote pourra bénéficier, si nécessaire, de subventions soit déjà obtenues soit à venir.

IV. CONTRAT DE CANAL

A l'issue de cette démarche collaborative, un contrat de canal sera élaboré et soumis à approbation des signataires de la charte d'intention pour mise en actions.

V. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

En approuvant la présente charte, pour une durée de 3 ans, les signataires s'engagent à :

- **participer** activement à la définition de l'état des lieux et du diagnostic du territoire, via notamment la transmission de données les concernant ;
- **contribuer** à la définition et la consolidation du programme d'actions du contrat de canal jusqu'à son terme ;
- **porter**, le cas échéant, des études utiles à l'avancement de la démarche ;
- **participer aux différentes instances** organisées pour l'élaboration du contrat de canal et pour lesquels ils ont été conviés ;
- **être le relais**, dans la mesure de ces compétences, auprès du territoire de l'utilité du canal de Saint-Martory, des efforts de gestion nécessaires et de la démarche de contrat

De son côté, Réseau31 s'engage à animer la démarche de contrat de canal en :

- établissant un état des lieux et un diagnostic partagé sur le périmètre du contrat de canal ;
- organisant les différentes instances de gouvernance nécessaires à l'avancement de la démarche ;
- sollicitant les aides auprès des financeurs ;
- partageant les informations et assurant la transparence de la démarche de concertation ;
- communiquant sur l'avancée du projet aux signataires de la charte.

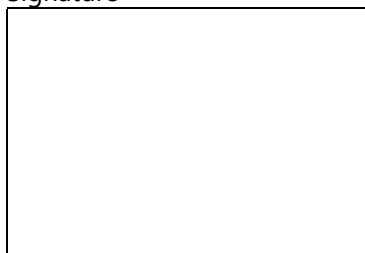
VI. SIGNATURE

Je, soussigné
Représentant de.....

Approuve la charte d'engagement d'élaboration du contrat de canal de Saint Martory.
Dispose de la délégation pour signer ce document

Fait le à

Signature



AUTRES SIGNATAIRES
LISTE INDICATIVE

Acteurs économiques	Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne
Acteurs économiques	Chambre de Commerce et d'Industrie Haute Garonne
Acteurs économiques	UNICEM
Acteurs économiques	Rives & Eau
Associations	Fédération Départementale de Chasse de la Haute Garonne
Associations	Fédération Départementale de Pêche de la Haute-Garonne
Associations	France Nature Environnement
Associations	Nature En Occitanie
Associations	Amis de la Terre
Associations	Association pour la gestion Quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - Rivières de Gascogne et estuaire
Associations	Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie
Associations	Au fil de l'O Toulouse
Associations	Conservatoire Botanique Naturel Pyrénées et Midi Pyrénées
Collectivités	Conseil Départemental de la Haute Garonne
Collectivités	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne
Collectivités	Agence de l'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine
Collectivités	Communauté d'Agglomération Le Muretain
Collectivités	Communauté de Communes Cagire Garonne Salat
Collectivités	Communauté de Communes Cœur de Garonne
Collectivités	Communauté de Communes du Volvestre
Collectivités	Communauté de Communes Grand Ouest Toulousain
Collectivités	Toulouse Métropole
Collectivités	Association pour la Création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées
Collectivités	PETR du Pays Comminges Pyrénées
Collectivités	PETR du Pays du Sud Toulousain
Collectivités	Syndicat Mixte Garonne Amont
Collectivités	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne
Collectivités	Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch
Collectivités	Toulouse Métropole
Partenaires institutionnels	Conseil Régional d'Occitanie
Partenaires institutionnels	Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute Garonne
Principaux usagers	ANTARGAZ
Principaux usagers	ASA de la Vallée de l'Aussault
Principaux usagers	ASA des Feuillants
Principaux usagers	ASL du Fousseret
Principaux usagers	ASA du Gragnon
Principaux usagers	SETMI
Principaux usagers	SIECT
Principaux usagers	SIVOM SAGe

Principaux usagers	Union des ASA
Services de l'Etat	Agence de l'Eau Adour Garonne
Services de l'Etat	Préfecture de Haute-Garonne
Services de l'Etat	Office Français de la Biodiversité
Services de l'Etat	Direction Régionale des Affaires Culturelles
Services de l'Etat	Agence Régionale de Santé
Etablissement Public	BRGM
Communes	Mairie de Bérat
Communes	Mairie de Bois-de-la-Pierre
Communes	Mairie de Boussens
Communes	Mairie de Cazères sur Garonne
Communes	Mairie de Cugnaux
Communes	Mairie de Fonsorbes
Communes	Mairie de Frouzins
Communes	Mairie de Gratens
Communes	Mairie de Labastidette
Communes	Mairie de Lafitte-Vigordane
Communes	Mairie de Lamasquère
Communes	Mairie de Lavelanet de Comminges
Communes	Mairie de Lavernose-Lacasse
Communes	Mairie de Le Fousseret
Communes	Mairie de Lherm
Communes	Mairie de Longages
Communes	Mairie de Mancieux
Communes	Mairie de Marignac-Lasclares
Communes	Mairie de Martres-Tolosane
Communes	Mairie de Mondavezan
Communes	Mairie de Muret
Communes	Mairie de Palaminy
Communes	Mairie de Peyssies
Communes	Mairie de Plaisance-du-Touch
Communes	Mairie de Portet-sur-Garonne
Communes	Mairie de Poucharramet
Communes	Mairie de Roques sur Garonne
Communes	Mairie de Saint Clar de Rivière
Communes	Mairie de Saint-Elix-le-Château
Communes	Mairie de Saint-Hilaire
Communes	Mairie de Saint-Julien-sur-Garonne
Communes	Mairie de Saint-Martory
Communes	Mairie de Seysses
Communes	Mairie de Toulouse
Communes	Mairie de Tournefeuille
Communes	Mairie de Villeneuve-Tolosane
RESEAU31	Président de Réseau31